

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Enseignant- coordonnateur ULIS TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)

En référence aux circulaires :

Textes de référence :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37) - Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap ;
- Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 - Point 4.3 - relative à la scolarisation des élèves handicapés : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (BO n° 28 du 15/07/2010) ;
- Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré (BO n° 31 du 27/08/2015).

❖ Les missions du poste :

Les missions du coordinateur d'ULIS école s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS

- Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence ;
- Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun ;
- Elaborer conjointement avec les autres enseignants les modalités d'évaluation.

- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs

- Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves ayant des troubles du spectre de l'autisme ;
- Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) ;
- Organiser le travail de l'AESH-Co au sein du dispositif, et avec les autres AESH ;
- Travailler en coopération avec les différents partenaires.

- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource dans l'école :

- Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative ;
- Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves ayant des troubles du spectre de l'autisme ; Développer des outils spécifiques pour les élèves avec TSA.

❖ Compétences attendues :

- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves TSA et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel et mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant ;
- Collaborer avec en équipe pluri-catégorielle.

❖ **Conditions pour postuler : un courrier de motivation et un CV**

Les enseignants qui souhaitent faire part de leur candidature déposeront une demande sur COLIBRIS.

❖ **Poste compatible avec un temps partiel :**

Oui

Non

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou expérience...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAPPEI (CAPASH) permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

- IEN – SDEI ;
- Enseignant ressource TSA ou Conseiller Pédagogique SDEI.

A TITRE INDICATIF, POSTES A PROFIL ULIS TSA DISPONIBLES A LA RENTREE 2023-2024 :

ULIS TSA Dora Rivière – St Etienne

